



Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Risques sanitaires pour les personnes retenues au sein des CRA

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la **situation sanitaire des personnes en situation irrégulière retenues dans les centres de rétention administrative en pleine crise du Covid-19.**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de ce virus **d'importantes mesures ont été prises et vont continuer à l'être** pour préserver la santé de l'ensemble de nos compatriotes.

Toutefois, **ces mesures ne sauraient exclure les personnes en situation irrégulière** retenues dans les différents centres de rétention administrative. En effet, la propagation d'un virus ne se fait pas sur des critères de nationalité.

Alors que **plusieurs cas d'infection au Covid-19 ont déjà été signalés au sein des CRA** les mesures sanitaires de protection semblent insuffisantes. C'est la raison pour laquelle les retenus du CRA de Lesquin (59) ont par exemple entamé une grève de la faim pour éviter les risques pris au cours des repas collectifs. Si des masques ont récemment été mis à disposition des personnels de ces centres, **aucune annonce n'a été faite concernant les mesures de prévention pour les retenus ou la prise en charge des malades.**

En raison du ralentissement du cours de la Justice, **les juges des libertés ne peuvent plus exercer leur activité et les personnes retenues ne peuvent espérer retrouver la liberté et sont maintenues dans des locaux exigus.** Situation d'autant plus difficile que de nombreuses associations d'aide aux étrangers ont du ralentir ou stopper leurs activités.

Enfin, la fermeture des frontières de nombreux pays de retour conduit à un blocage administratif. **L'allongement de la durée de rétention accroît d'autant les risques sanitaires en pleine épidémie.**

M. Adrien Quatennens interroge donc M. le ministre de l'Intérieur sur **les mesures qu'il entend mettre en place pour assurer la protection sanitaire des personnes retenues et notamment la fermeture des centres où des cas de Covid-19 ont déjà été recensés.**



www.adrienquatennens.fr

